

BREVET D'INVENTION.

Gr. 11. — Cl. 4.

N° 699.107

Grenade à main et à fusil.

M. HENRI POUPIER résidant en Belgique.

Demandé le 18 juillet 1930, à 15^h 19^m, à Paris.

Délivré le 8 décembre 1930. — Publié le 10 février 1931.

L'invention a pour objet une grenade offensive et défensive, pouvant soit être lancée à la main, soit être introduite dans le canon d'un tromblon (fusil lance-grenade) approprié, et par conséquent dépourvue de baguette.

Ladite grenade comporte une pièce centrale formant, dans deux plans diamétraux perpendiculaires l'un à l'autre, des logements respectivement pour deux percuteurs et pour deux détonateurs, et elle est munie d'un dispositif de verrouillage maintenu par une goupille de sûreté en position d'engagement avec les percuteurs, et disposé de façon à conserver cette position après enlèvement de ladite goupille et à empêcher ainsi le déclenchement desdits percuteurs sous l'action de leurs ressorts jusqu'au moment où la grenade cesse d'être entourée de la main ou du canon de fusil, mais à permettre dès ce moment ledit déclenchement en même temps que ledit dispositif de verrouillage se détache brusquement de la grenade.

Le dessin annexé montre un exemple d'exécution, les figures 1 et 2 étant des coupes diamétrales perpendiculaires de la grenade, la figure 3 une vue de dessus et la figure 4 une coupe suivant IV-IV (fig. 2), tandis que les figures 5 et 6 représentent un percuteur en élévation et en vue d'extrémité, et les figures 7 et 8 une double en-

clume en plan et en élévation.

La grenade comporte un corps en fonte 1 avec bouchon de remplissage 2. Dans un orifice au sommet du corps 1 est vissée une pièce centrale 3 en aluminium, cylindrique aux extrémités, mais dont le corps forme deux gaines tubulaires 5-5' contenant un détonateur 16, et, dans un plan diamétral perpendiculaire à celui des gaines 5-5', deux logements tubulaires 4-4' servant de guides à deux percuteurs 6-6' en acier entourés d'un ressort 7-7' comprimé entre le fond des logements 4-4' et une collerette 8 des percuteurs. Un amortisseur 14 est interposé entre les détonateurs 16 et des bouchons 13-13' fermant les gaines 5-5'. Dans l'extrémité des logements 4-4' opposée aux percuteurs viennent s'emmancher deux enclumes jumelles 9 en aluminium formant avec une cloison pare-flamme 10 en forme de S un ensemble immobilisé par engagement d'un ergot 10' dans une encoche du bord correspondant de la pièce 3, et maintenu par un chapeau 12 en aluminium vissé sur l'extrémité intérieure de cette pièce 3. Dans une encoche 22 de la partie extérieure des percuteurs 6-6' vient s'engager une extrémité 17' d'une cuiller de verrouillage 17 en acier doux s'étendant dans une rainure 18 du corps 1 et normalement immobilisée par une goupille de sûreté 21 traversant des trous 21' d'une paire d'oreilles extérieures

16 prévues au sommet de la grenade et solidaires de la pièce 3. Cette goupille 21 (et également, pour le lancement à la main seulement, une goupille 23 qui retient le percuteur 6') est destinée à être enlevée seulement lorsque la grenade est serrée dans la main ou a été suffisamment introduite dans le canon du fusil pour maintenir la cuiller 17 dans sa rainure 18, car l'extrémité 17' reste alors engagée dans les encoches 22 à l'intervention d'un étrier 19 dont le centre s'engage derrière un ergot relevé 20 de la cuiller 17, et dont les extrémités sont logées librement dans des encoches 19' du bord supérieur des oreilles 16. Par contre, dès que la grenade quitte la main ou le fusil, la cuiller 17, n'étant plus maintenue dans la rainure 18, est libérée, et les percuteurs 6 et 6' (ce dernier seulement en cas de lancement à la main, car dans le cas contraire il reste bloqué par la goupille 23), subissant librement l'action des ressorts 7-7', agissent sur l'extrémité 17' pour projeter la cuiller 17 dans l'espace, et viennent frapper une amorce 11 logée dans chacune des enclumes 9 et reliée au détonateur 16 correspondant par une mèche 15 (de longueur différente pour chaque détonateur).

30

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet une grenade sans baguette, pouvant être lancée soit à la main, soit au fusil, et est principalement ca-

ractérisée par :

1° L'emploi de deux percuteurs dont l'un peut, grâce à une goupille d'immobilisation individuelle dont il est muni, être maintenu hors d'action pour le lancement au fusil, ladite goupille étant retirée avant usage pour le lancement à la main;

2° Une pièce centrale formant, dans deux plans diamétraux perpendiculaires l'un à l'autre, des logements respectivement pour les deux percuteurs précités, entourés chacun d'un ressort, et pour deux détonateurs correspondants; et

3° Un dispositif de verrouillage maintenu par une goupille de sûreté en position d'engagement avec les percuteurs, et disposé de façon à conserver cette position après enlèvement de ladite goupille et à empêcher ainsi le déclenchement desdits percuteurs sous l'action de leurs ressorts jusqu'au moment où la grenade cesse d'être entourée de la main ou du canon de fusil, mais à permettre dès ce moment le déclenchement des percuteurs ou d'un de ceux-ci selon que la goupille d'immobilisation précitée a été retirée ou non, en même temps que, par répercussion de l'action des ressorts des percuteurs par l'intermédiaire de ceux-ci sur ledit dispositif de verrouillage, ce dernier se détache brusquement de la grenade.

HENRI POUPIER.

Par procuration:

H. BOERCHER fils.

